

# **Consultation sur le projet de Plan métropolitain de développement économique 2022-2031 de la Communauté métropolitaine de Montréal**

**Mémoire de la MRC Les Moulins**

**Déposé le 2 mars 2022**

# Table des matières

<b>Mise en contexte</b> .....	3
<b>La contribution de la MRC Les Moulins à l'économie métropolitaine</b> .....	3
<b>Nos commentaires sur le projet de PMDE</b> .....	6
Les objectifs et les moyens du projet de PMDE .....	6
Axe 1 : Accélérer la transition énergétique des entreprises .....	6
Axe 2 : Organiser le territoire économique de manière intelligente et écoresponsable .....	6
Axe 3 : Renforcer l'écosystème d'innovation au moyen des leviers métropolitains .....	7
Axe 4 : Développer les compétences pour le Grand Montréal de demain .....	8
Autres considérations.....	9
L'enjeu du PIB.....	9
Le projet de PMDE et la stratégie des grappes industrielles.....	9
La place des services de développements économiques locaux .....	9
Les impacts de la pandémie .....	10
Recommandations.....	10

## Mise en contexte

La MRC Les Moulins remercie la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de soumettre son projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031 à la consultation auprès des partenaires et du public en général. Nous y voyons plusieurs éléments d'intérêts tout en jugeant opportun de porter à l'attention de la CMM nos questionnements en vue de soutenir les efforts métropolitains dans son ambition de rendre l'économie plus inclusive et plus verte. Nos préoccupations portent toutefois principalement sur les efforts requis en vue de rendre l'économie plus productive, considérant que c'est au niveau du PIB par habitant et du revenu des ménages que les plus grands défis métropolitains se posent.

Notre mémoire est élaboré selon la structure proposée (axes et objectifs) dans le document de consultation. Nous complétons par la suite avec certains commentaires généraux portant sur les enjeux. Nous procédons d'abord avec une rapide entrée en matière portant sur l'économie de la MRC Les Moulins.

## La contribution de la MRC Les Moulins à l'économie métropolitaine

Avec une population totalisant 172 570 habitants, le territoire de la MRC Les Moulins ne cesse de profiter d'un essor démographique important. Il connaît également une forte progression sur le plan de l'emploi. En incluant Laval et Longueuil, sur la base des MRC et des pôles de l'agglomération de Montréal, de 1996 à 2016 (dernière année compilée par la CMM portant sur l'emploi par localité), Les Moulins a connu la plus forte croissance de l'emploi de la CMM avec 130 % de croissance, soit de 20 300 à 46 700 emplois.

Avec ses sept parcs industriels bien établis et un huitième en cours d'élaboration, la Ville de Terrebonne est bien établie parmi les localisations majeures. La Ville de Mascouche s'ajoute maintenant dans ce giron avec le départ canon du secteur du CentrOparc. À peine deux ans après son inauguration, le CentrOparc compte déjà dix bâtiments parachevés ou en chantier.

Dans Les Moulins, les investissements proviennent à la fois des entreprises en place, des relocalisations d'entreprises en provenance de la métropole, d'entreprises d'ailleurs au Québec désireuses de s'établir dans la métropole ainsi que d'investissements étrangers. Terrebonne et

Mascouche contribuent donc activement à la rétention, à l'expansion et à l'implantation d'entreprises au bénéfice du territoire de la CMM.

La planification en cours d'un nouveau parc industriel à Terrebonne, sur le site de l'ancienne sablière Thouin, et les prochaines phases de développement du CentrOparc démontrent la volonté des élus municipaux de poursuivre sur cette lancée.

La base industrielle repose sur une large diversification, bien que le secteur des produits métalliques occupe une place de choix, la MRC Les Moulins étant au cœur du créneau d'excellence de la région de Lanaudière (Alliance métal Québec).

Les technologies vertes, dont l'électrification des transports, les technologies de production et d'automatisation, les technologies de l'information et le bioalimentaire figurent parmi les secteurs ciblés en vue de favoriser l'évolution de la structure économique.

En matière d'innovation, la MRC Les Moulins amène une compétence distinctive à la métropole avec INÉDI, le Centre collégial de transfert technologique (CCTT) en design industriel du Cégep de Lanaudière (constituant de Terrebonne). Aussi, l'incubateur InnoHub La Centrale, un service de la MRC Les Moulins, se dédie à l'entrepreneuriat innovant dans les secteurs manufacturiers, technologiques et services d'affaires.

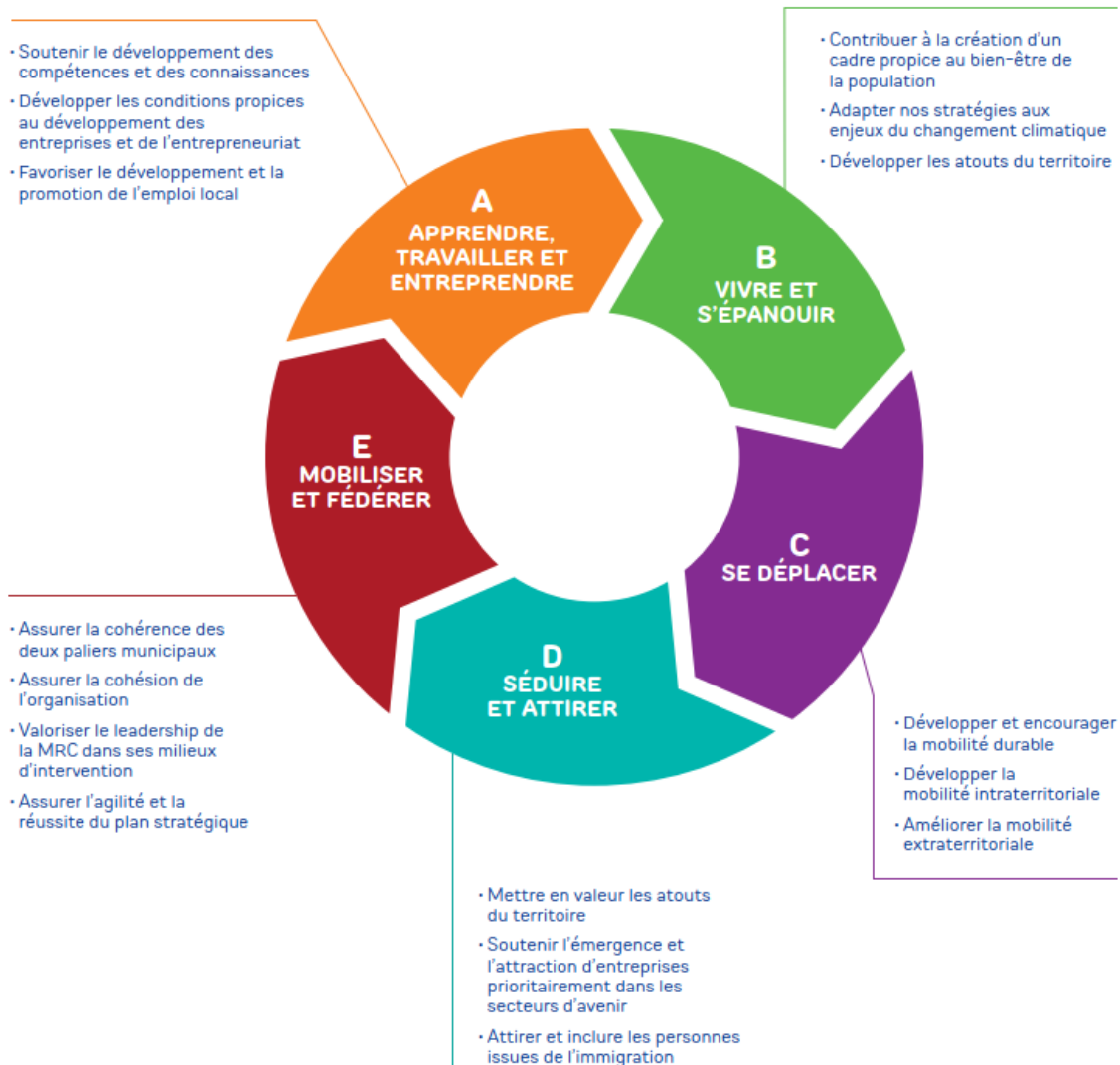
En plus de contribuer à l'attractivité du territoire métropolitain, la trajectoire de la MRC Les Moulins poursuit sa croissance et s'inscrit en faveur de l'innovation et des secteurs d'avenir. À ce chapitre, nous souhaitons que l'appartenance à la métropole nous procure davantage de leviers de développement.

À ce jour, les grands vecteurs des stratégies métropolitaines (grappes et prospection des investissements étrangers) n'ont pas eu beaucoup d'écho sur notre territoire. Nous sommes volontaires pour tisser de meilleurs liens à ce niveau.

Avec leur vitalité démographique, un fort taux de participation de la population au marché du travail, un dynamisme entrepreneurial indéniable, des infrastructures de premier plan et une qualité de vie enviable, les villes de Terrebonne et Mascouche sont de précieux atouts dans le cadre de la réalisation du PMDE dans la mesure où la stratégie les intègre judicieusement.

De façon plus globale, le schéma présenté à la page suivante illustre les orientations et les axes stratégiques du Plan stratégique intégré (PSI) 2020 - 2024 de la MRC Les Moulins et identifie les grands champs d'action qui en découlent. Notre PSI et le projet de PMDE comportent plusieurs thèmes communs.

# ORIENTATIONS ET AXES STRATÉGIQUES



# Nos commentaires sur le projet de PMDE

## Les objectifs et les moyens du projet de PMDE

### Axe 1 : Accélérer la transition énergétique des entreprises

#### 1.1 Favoriser l'accès décarboné aux pôles d'emploi

Nous souscrivons à cet objectif s'il consiste à mieux desservir les pôles existants et à prévoir une desserte dans les futurs pôles. Nos principaux pôles d'emploi, dont les parcs industriels, ne bénéficient pas d'une desserte suffisante en transport collectif. Toutefois, nous notons une ambivalence dans le libellé du document de telle sorte qu'on peut autant y lire une volonté de favoriser le développement ou l'émergence de pôles d'emploi là où la desserte en transport en commun existe. Une telle interprétation se ferait au détriment de notre territoire, considérant les carences :

- En modes de transport en commun de diverses natures sur notre territoire;
- En infrastructures efficaces de transport en commun structurant;
- En offre de desserte territoriale (intra et extra MRC) en lien avec les besoins des travailleurs et des étudiants par rapport aux destinations;
- En fréquence;
- En répartition sur toutes les journées de la semaine et selon diverses périodes de la journée afin de répondre à un plus grand nombre de quarts de travail.

Le document de consultation souligne la forte création d'emplois sur les couronnes. Le PMDE doit soutenir cet essor et non pas le contraindre, car c'est l'ensemble des constituantes de la CMM qui lui permettra d'être plus attractive, plus compétitive et durable.

#### 1.2 Favoriser la transition et l'efficacité énergétiques des déplacements de marchandises

La MRC Les Moulins participe avec les autres instances de la métropole à l'étude sur les flux de marchandises. Nous souscrivons à l'objectif de fournir un outil de planification visant à optimiser la logistique et le transport dans une perspective d'amélioration de la fluidité des déplacements. Cette aide à la planification des espaces et à la localisation des activités ne doit pas toutefois devenir contraignante dans un esprit de dirigisme.

### Axe 2 : Organiser le territoire économique de manière intelligente et écoresponsable

#### 2.1 Orienter la localisation géographique des projets d'entreprises en valorisant les complémentarités économiques territoriales

À notre avis, la CMM devrait apporter plus d'importance à l'objectif 2.2 qu'à celui-ci. Les acteurs locaux sont en mesure d'identifier les vocations les plus opportunes. À ce chapitre, un apport de

la CMM quant aux portraits locaux et une analyse prospective des grandes tendances ne sont toutefois pas à négliger. La métropole a intérêt à élargir l'éventail de sites disponibles et à contribuer à mettre en valeur les atouts spécifiques des différents milieux. Il faut par la suite faire confiance aux entrepreneurs dans le choix d'une localisation correspondant aux besoins de leur projet.

## 2.2 Mettre en valeur et optimiser l'utilisation de l'espace à vocation industrielle

Nous saluons l'importance que le projet de PMDE accorde aux espaces économiques. Le plan précédent stipulait que les espaces étaient amplement suffisants pour soutenir la croissance et qu'il ne s'agissait pas d'un sujet d'intérêt. Nous étions de ceux et celles qui remettaient en question cette prémisse sans toutefois réussir à la faire infléchir.

Toute mesure permettant d'offrir des espaces d'accueil judicieux et bien adaptés au contexte du milieu pour accueillir des entreprises sera bienvenue, dont l'élargissement de l'offre en espace disponible. Sur le territoire de la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne y contribuera avec l'aménagement d'un nouveau parc (site de l'ancienne Sablière Thouin dans le secteur Lachenaie) et l'expansion d'un parc existant (secteur 640 Sud Urbanova). Il sera important que le type de contraintes à surmonter soit reconnu dans une éventuelle aide dédiée à la mise en marché de ces terrains. Le projet de PMDE vise à lever les contraintes sur 10 % des espaces assujettis. Considérant la période couverte par le plan (2022-2031) l'objectif est-il suffisamment ambitieux?

Mascouche et Terrebonne sont par ailleurs en mesure de contribuer à l'offre d'espaces stratégiques de grande dimension, souvent d'un seul tenant, ce qui peut s'avérer rarissime dans la grande région métropolitaine. L'exercice d'anticipation des besoins proposé par la CMM nous semble opportun. En plus des emplacements développables à court terme, un exercice visant à identifier des sites potentiels à plus long terme pourrait aussi être considéré.

En ce qui concerne la modernisation de l'immobilier industriel, il nous apparaît que cette responsabilité appartient aux propriétaires de ces emplacements. La vitalité du marché et le rehaussement des valeurs locatives et foncières fournissent un contexte favorable au secteur privé pour prendre en charge cette responsabilité. L'appui de la CMM pourra alors être dédié aux municipalités pour les supporter dans la recherche de solutions novatrices en vue d'optimiser l'utilisation des espaces à requalifier.

## Axe 3 : Renforcer l'écosystème d'innovation au moyen des leviers métropolitains

### 3.1 Renforcer l'adoption d'innovation par les entreprises

Ici la stratégie passe principalement par les grappes industrielles. Or, les grappes métropolitaines sont peu présentes sur le territoire de la MRC Les Moulins. Selon les fondements de l'approche des grappes, celles-ci prennent assises là où l'activité est concentrée et vise à la consolider davantage sur ces mêmes lieux. Depuis la mise en place des grappes, nous ne percevons pas un grand intérêt chez celles-ci à couvrir davantage le territoire métropolitain. Nous ne souscrivons donc pas à cette stratégie pour relever le niveau d'innovation sur notre territoire.

Comme le souligne le document, les services de développement économique locaux (MRC et municipalités) contribuent par ailleurs à soutenir les projets d'innovation en entreprise. Depuis 2021, la MRC Les Moulins approfondit son action en ajoutant deux ressources professionnelles à ses effectifs dans le cadre de la mise en place du réseau Accès entreprise Québec par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

À défaut de compter sur les grappes, quel levier l'appartenance au territoire métropolitain peut-elle nous procurer?

### 3.2 Valoriser les innovations issues de l'écosystème métropolitain

Le principe des vitrines technologiques, rôle que les municipalités seraient invitées à jouer, via l'adoption des innovations provenant d'entreprises métropolitaines, est intéressant. La CMM occupe certainement une position privilégiée pour établir les meilleurs mécanismes permettant de déployer ces plateformes d'expérimentation tout en mettant en place les conditions opportunes ou les incitatifs nécessaires à compenser la prise de risque reliés à ces choix technologiques.

Nous citons précédemment l'existence d'INÉDI et d'InnoHub La Centrale. Le projet de PMDE réfère à une caractérisation de l'écosystème. Nous croyons plutôt qu'il est opportun de passer à l'action en favorisant la collaboration entre les éléments de cet écosystème et en militant pour un meilleur soutien financier de ceux-ci. Nous croyons que la CMM peut jouer un rôle à ce chapitre. La métropole étant une locomotive de l'innovation au Québec, elle mérite certainement un statut particulier pour la soutenir dans cet attribut.

## **Axe 4 : Développer les compétences pour le Grand Montréal de demain**

### 4.1 Élever le niveau de qualification

Nous souscrivons à l'objectif visant à rehausser le taux de diplomation universitaire. Nous sommes par ailleurs d'avis qu'il ne faut pas pour autant négliger les programmes offerts par les centres de formation professionnelle (métiers) ainsi que les programmes techniques au niveau collégial, ceux-ci étant en mesure de fournir une réponse aux importants besoins de main-d'œuvre en entreprise.

Pour la formation universitaire, une approche modulée en fonction de secteurs de la métropole s'impose. Sur la base du taux de détenteur d'un baccalauréat chez les 25 – 64 ans (2016), celui de la couronne nord est largement en bas de la moyenne avec 17 % contre 33 % pour l'ensemble de la métropole. Les taux sont de 40 % pour l'agglomération de Montréal, 33 % à Longueuil, 28 % à Laval et 25 % pour la couronne sud. Qui plus est, celui de la MRC Les Moulins est de 17 %. Le rehaussement du taux métropolitain devra donc passer par un meilleur accès aux études universitaires dans les secteurs et territoires non ou mal desservis.

Dans son document, la CMM annonce qu'elle réunira ses partenaires de l'éducation et de l'enseignement supérieur pour examiner les moyens de renforcer la scolarisation et prendra en compte la situation dans les banlieues. Nous portons à l'attention de la CMM que la MRC Les Moulins a pris position en faveur d'un campus universitaire sur son territoire à l'intersection des



autoroutes 40 et 640 dans une volonté de mieux desservir le sud de Lanaudière et, du même coup, le nord-est de la CMM. Une telle installation doit impérativement figurer au sein des plans métropolitains, à défaut de quoi ce territoire limitera fortement l'atteinte de l'objectif métropolitain. Par ailleurs, avec ses trois TOD actuels, Les Moulins est en mesure de répondre aux exigences du PMAD relativement aux équipements d'intérêt métropolitain parmi lesquels figure la desserte universitaire.

#### 4.2 Répondre aux besoins de compétences en entreprise et 4.3 Mieux utiliser le talent

Comme pour le volet innovation, les grappes sont identifiées comme étant le principal vecteur d'intervention. Nous exprimons ici la même réserve.

## Autres considérations

### L'enjeu du PIB

La métropole n'a pas été en mesure d'atteindre les objectifs établis dans le plan antérieur portant sur la croissance du PIB. L'activité économique n'atteint donc pas un niveau suffisant et présente un déficit persistant quant à la productivité des travailleurs. Ce constat est bien établi dans le document de consultation.

Pourtant, les axes proposés n'accordent pas à cet enjeu le niveau d'importance qu'il mérite. La transition énergétique (diminution des GES) est inscrite comme premier axe retenu. Sans contester bien sûr l'importance de la lutte aux changements climatiques, le document de consultation établit pourtant que les émissions de GES des entreprises de la métropole, par emploi, sont parmi les plus faibles au Canada. La lutte aux GES fait en sorte que les enjeux de mobilité (personnes et marchandises) ont préséance sur les stratégies économiques et entrepreneuriales.

### Le projet de PMDE et la stratégie des grappes industrielles

Alors que la stratégie actuelle repose en grande partie sur les grappes industrielles, le document de consultation en fait peu de cas. Quelle évaluation la CMM fait-elle de cette stratégie axée sur des secteurs d'activités spécifiques alors que le Grand Montréal figure parmi les métropoles les plus diversifiées en Amérique et que cet attribut est présenté dans le projet de PMDE comme un avantage concurrentiel?

### La place des services de développements économiques locaux

Sur un autre registre, soulignons que les services de développement économique des municipalités et des MRC occupent une large place dans leur communauté et, collectivement, dans l'ensemble de la métropole. En plus de leur rôle dans l'élaboration des stratégies de développement et dans la mise en place d'infrastructures, ces services sont en lien direct avec les entrepreneurs et les dirigeants d'entreprises. Aussi, ils agissent en synergie avec les autres

services municipaux, dont l'aménagement et l'environnement, en vue d'assurer un développement durable de leurs milieux. En leur réservant une place secondaire, le projet de PMDE se prive d'un levier dans l'atteinte de ses objectifs.

### Les impacts de la pandémie

Le projet de PMDE ne comporte aucune mention sur les effets de la pandémie. Il ne tient pas compte notamment du recours au télétravail et de ses impacts sur la localisation des entreprises. Nous suggérons d'intégrer cette notion à l'intérieur du PMDE.

## Recommandations

- Mettre l'emphase sur la croissance du PIB en identifiant de nouvelles actions susceptibles de mieux répondre à cet enjeu et en appuyant davantage les actions du PMDE qui y réfèrent;
- Soutenir les représentations des élus de la MRC Les Moulins et des autres instances de la couronne nord de Montréal en faveur d'une meilleure desserte en transport en commun, notamment sur le corridor de l'A-640, lequel relie plusieurs pôles d'emploi et lieux de résidence des travailleurs;
- Reconnaître les services de développement économique locaux comme partenaires privilégiés dans les stratégies portant sur l'innovation et la main-d'œuvre, et les soutenir dans cette action en vue de mieux couvrir l'espace métropolitain plutôt que de recourir aux grappes industrielles et l'hypothétique ruissellement intersectoriel susceptible d'en découler;
- Considérant les espaces disponibles sur le territoire de la MRC Les Moulins, assurer l'accès de ceux-ci aux mesures visant à lever les contraintes en vue d'en assurer une mise en marché dans les conditions les plus compétitives possibles;
- Soutenir la mise en place d'un cadre propice aux vitrines technologiques dans les municipalités;
- Prioriser les territoires présentant les plus faibles taux de diplomation universitaire dans les projets de desserte et intégrer les instances locales (villes et MRC) concernées dans le plan d'action découlant de cette stratégie;
- Élargir la portée métropolitaine des grappes, notamment celle des TI en vue de mieux répartir les emplois en faveur des couronnes dans une perspective de polycentrisme;
- Contribuer à consolider les éléments de l'écosystème d'innovation, dont INÉDI et InnoHub La Centrale, et en favoriser le rayonnement métropolitain.



710, boul. des Seigneurs, B.P. 204  
Terrebonne (Québec) J6W 1T6

T. 450 471-9576

C. [info@mrclesmoulins.ca](mailto:info@mrclesmoulins.ca)

